## Jardins D'Avignon

## ASSEMBLÉE DES COPROPRIÉTAIRES DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES

En vertu de Code civil du Québec Art : 1097

	emblée des copropr najoritaire de	iétaires de l'immeuble tenu le <u>%</u>
Le requéran présentés.	t	condoest autorisé à procéder aux travaux
Sont permis	les travaux d'agran	dissement suivants:
Patio	Dalles existantes [	Nouveaux Matériaux Largeur Maximum O N
Balcon	Largeur Maximum	1 O N
Entrepreneur		No RBQ
Autres dime	ensions spécifiez :	
Étaient prés	ents:	
Condo	Nom	_Signature
Condo	Nom	Signature
Condo	Nom	Signature
Condo	Nom	Signature
Signé à		en date du
 Président		

PS : tous les travaux doivent être en conformité des lois et règlements et des paramètres d'amélioration.